

DEC213463INSU

Décision portant nomination de M. François LEBLANC en qualité de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François LEBLANC, Directeur de recherche est nommé(e) chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer un point relai en institut des relations avec le CNES telles que définies dans le cadre de l'accord-cadre CNRS-CNES du 8 juillet 2019 dont l'INSU assure la mise en œuvre, et de conforter ainsi dans la durée l'accompagnement de la recherche spatiale au CNRS. Sa mission inclue ainsi également la coordination de la cellule des correspondants spatiaux du CNRS en binôme avec Gilles OHANESSIAN.

Le mandat confié à François LEBLANC couvre aussi les points suivants :

- Renforcer la coopération de l'INSU avec le CNES selon les termes de l'accord cadre CNES-CNRS. Il s'agit de proposer des éléments de politique scientifique pour que le CNRS, via l'INSU, conserve son leadership mondial en matière de recherche spatiale, de travailler au suivi et à une meilleure organisation des recherches spatiales menées au sein des unités de l'INSU dans le cadre d'activités de développement, d'opération, d'exploitation et de réseau de plates-formes ;
- Mettre en place les points de rendez-vous critiques (scientifiques, administratifs, fonctionnels) dans le cadre d'un agenda partagé avec le CNES et de préparer ces points de rendez-vous avec le COMEX de l'INSU ;
- Représenter l'INSU dans la cellule Espace du CNRS en y apportant la politique spatiale de l'INSU comme élément majeur de la recherche spatiale au CNRS, en référence de l'accord cadre CNES-CNRS.

De plus, François LEBLANC a pour mission d'activer et de suivre en interne CNRS les actions de mise en place des outils permettant d'assurer le suivi et le pilotage des moyens alloués à la recherche spatiale et de préparer un accord-cadre pour l'assistance technique dans les unités, avec le DAT et les experts en projets spatiaux.



Pour l'exercice de cette mission, M. François LEBLANC demeure affecté au LATMOS (UMR8190) Quartier des Garennes, 11 boulevard d'Alembert, 78280 GUYANCOURT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15/11/21

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHWIL

